



CENTRE HOSPITALIER "LE MAS CAREIRON"
Direction des Ressources Matérielles et de la Qualité
B. P. 56
30701 UZES cedex

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Dossier S 16 – 2010

MISSION D ' ASSISTANCE A MAITRE D 'OUVRAGE
POUR LA RENOVATION DU BATIMENT BLOC THERAPEUTIQUE

Date limite de réception des offres :
Le 9 juillet 2010 à 16 heures

Une visite obligatoire du site est prévue.
Prendre rendez-vous avec M. André NGUYEN
Ingénieur
Tél. 04 66 62 69 09
Télécopie 04 66 62 69 11
Courriel anguyen@ch-uzes.fr

ou
M Pascal MOREL
Responsable des services techniques
Tél. 04 66 62 69 25

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent la prestation suivante :

MISSION DE CONDUITE D'OPERATION pour la rénovation du bâtiment Bloc Thérapeutique pour un montant total (HT) prévisionnel de travaux de 1 220 000 euros TDC.

Lieu(x) d'exécution : Centre Hospitalier "Le Mas Careiron" Site d'Uzès (Gard)

1.2 - Décomposition en lots

Lot unique

1.3 – Procédure adaptée

Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

1.4 - Durée du marché

De la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Durée prévisionnelle des études plus travaux : **12 mois**.

1.5 - Conditions de participation des concurrents

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement conjoint avec mandataire désigné.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Article 2 : Conditions de la consultation

Visite du site

Une visite des lieux est obligatoire.

Le candidat prendra contact pour rendez vous avec l'ingénieur du Centre Hospitalier Le Mas Careiron. Les coordonnées téléphoniques figure au présent règlement de la consultation.

Une attestation de visite sera remise au candidat. Cette attestation sera jointe au dossier d'offre.

Les candidats sont susceptibles d'être auditionnés au cours des deux dernières semaines de juillet (semaines 29 et 30) .

2.1 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Mais ils peuvent également présenter des offres comportant des variantes à condition qu'elles représentent un avantage réel pour l'établissement.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes : Fonds propres de l'établissement.

Les conditions de paiement sont précisées à l'article 6 du Cahier des Charges.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) DC8
- Le cahier des charges
- Contenu de la mission – Annexe au Cahier des charges
- Estimation financière et descriptif technique du projet – Annexe au Cahier des charges
- Le plan du site concerné
- Attestation de visite
- DC4
- DC5

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le marché issu de la présente consultation est soumis aux stipulations des documents suivants :

- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de Prestations intellectuelles approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande écrite :

-Par courrier

Centre Hospitalier Le Mas Careiron
Secrétariat de la Direction des Ressources Matérielles
Cellule Marchés
Chemin du Paradis
B.P. 56
30701 UZES CEDEX

-Par Fax : 04.66.62.60 67

-Par Courriel : achat.careiron@ch-uzes.fr

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

«candidature»

Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application des articles 43, 44 et 46 du CMP (DC5) :
 - a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales;
 - b) Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir;
 - c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L324-9, L324-10, 341-6, L125-1, L125-3 du Code du Travail ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC5) ;
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 4)

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC5) :
 - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années (DC5) ;
 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisées au cours des trois derniers exercices (DC5) ;
- Pour les entreprises employant plus de 20 salariés : attestation annuelle relative aux emplois de personnes handicapées ou attestation d'acquiescement de la contribution au fond de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.
 - liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire (DC5 ou forme libre) ;

Le candidat établira une liste de ses références de moins de cinq ans mentionnant :

- les coordonnées du maître d'ouvrage
- le descriptif de l'opération
- la surface shon
- le montant des travaux HT TDC
- les délais d'exécution
- la nature de la mission exécutée

Au dossier de candidature, sera joint le Curriculum Vitae de la personne physique chargée de la mission :

- Identité
- Diplôme ou niveau d'études
- Expérience professionnelle générale
- Expérience professionnelle dans la construction et notamment dans les constructions publiques
- Situation professionnelle actuelle
- Niveau de responsabilité dans la structure

Chacun de ces documents sera rédigé en français ou accompagné d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

«offre»

- L'acte d'engagement (A.E) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché.
- Le cahier des charges accepté sans aucune modification, daté et signé.
- L'annexe de définition technique de la mission
- Les candidats préciseront la répartition de la rémunération par phase
- Note méthodologique
- Une attestation de visite
- Calendrier détaillé prévisionnel du phasage de l'opération

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 - Variantes

- Les variantes sont autorisées (article 2 du présent RC)

Article 5 : Jugement des offres

Les critères intervenant dans la deuxième enveloppe intérieure pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Coût de la mission 40 %
- Pertinence de la note méthodologique et références des intervenants 60 %
(nombre, qualifications, référence des intervenants – moyens techniques utilisés – calendrier détaillé du phasage de l'opération)

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des marchés publics.

Conformément à l'article 46 du Code des Marchés Publics, le candidat retenu devra fournir les attestations fiscales et sociales dans les huit jours suivant la réception d'un courrier l'informant de l'attribution du marché.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Il n'est pas prévu de réception électronique des offres.

ADRESSE À LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES :

Les offres seront présentées sous enveloppe cachetée, introduite dans une enveloppe extérieure cachetée et portant l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER LE MAS CAREIRON –
Secrétariat de la Cellule Marchés
Chemin du Paradis
B.P. 56 – 30701 UZES Cedex

L'enveloppe d'envoi devra porter **obligatoirement** la mention

**« CONSULTATION POUR MISSION DE CONDUITE D'OPERATION
TRAVAUX BLOC THERAPEUTIQUE »
« NE PAS OUVRIR »**

Les offres devront parvenir au :

**CENTRE HOSPITALIER LE MAS CAREIRON –
SECRETARIAT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET DE LA QUALITE –
B.P. 56 – 30701 UZES Cedex**

avant le vendredi 9 juillet 2010 à 16 heures

La réception des plis est assurée par le Secrétariat de la Cellule Marchés du CH d'UZES (bâtiment administratif) de 8 heures à 17 heures (16 heures pour le vendredi) à l'adresse mentionnée ci-dessus (sauf samedi, dimanche et férié).

Le pli précité doit contenir

- **les pièces** définies à l'article 4.1 du présent règlement de la consultation, dont déclarations et attestations prévus à l'article 45 du Code des marchés publics, références et/ou qualifications du candidat
- **l'offre et les pièces** définies au Règlement de la Consultation.

Article 7 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats adresseront une demande écrite à :

Renseignement(s) technique(s) et Visite du site (obligatoire)

Centre Hospitalier "Le Mas Careiron"

A. N'GUYEN

Chemin du Paradis B.P. 56

30701 UZES CEDEX

Fax : 04.66.62. 69 11

Mail : anguyen@ch-uzes.fr

Renseignement(s) administratif(s) :

Cellule Marchés

B.P. 56

30701 UZES CEDEX

Cellule Marchés - fax : 04.66.62.60 67

Courriel : achat.careiron@ch-uzes.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Article 8 – DROIT ET LANGUE

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont les seuls compétents.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français.

Si le titulaire est établi dans un autre pays de l'Union Européenne sans avoir d'établissement en France, il facturera ses prestations hors TVA et aura droit à ce que l'administration lui communique un numéro d'identification fiscal.

Article 9 – JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige résultant de l'application du présent marché, le tribunal administratif compétent est le Tribunal Administratif de Nîmes (Gard).

Etabli à Uzès, le 02 février 2010

Le candidat déclare avoir pris connaissance du dossier de consultation dans son intégralité et s'engage à en respecter le contenu (*)

() Signature du candidat*

***Le Directeur
Du Centre Hospitalier Le Mas Careiron***

A. BLACHERE